

Déclaration de conformité de l'exploitant

Appendice II-1 à l'annexe relative aux aéronefs télépilotés

Je, soussigné Thierry FONTAINE, représentant l'organisme **AER DRONE 1 rue VICTOR HUGO 70200 LURE**

déclare respecter la réglementation, et notamment :

- l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et sur les capacités requises des personnes qui les utilisent ;
- l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord ;
- l'arrêté du 18 avril 2011 relatif à la licence de station d'aéronef.

- déclare :

- avoir mis en place un système de formation de mes télépilotes ;
- m'être assuré que mes télépilotes sont formés et aptes au pilotage des aéronefs télépilotés pour les activités particulières :
 - Prises de vues photos et vidéos
 - Relevés thermiques
- vérifier régulièrement le niveau de compétence de mes télépilotes ;
- avoir défini les mesures nécessaires à la protection des tiers et des biens à la surface et les décrire dans le manuel d'activités particulières déposé auprès du ministre chargé de l'aviation civile ;
- m'assurer que les dispositions contenues dans le manuel d'activités particulières seront respectées
- avoir souscrit les polices d'assurance nécessaires à la pratique de mon activité ;
- m'assurer que les aéronefs télépilotés sont en état de navigabilité et conformes aux conditions de délivrance de leur document de navigabilité, ou de leur autorisation particulière, le cas échéant.

- déclare appliquer le manuel d'activités particulières :

- Référence : MAP AER DRONE S1+S3 du 05/12/2014
 - Version : Amendement #1
 - Date : 18/06/2015
- déposé auprès des services de la DSAC EST .

Fait à Lure, le 18/06/2015

Signature :

